



DOSSIER : N° DP 068 226 22 R0066

Déposé le : 12/09/2022

Demandeur : Madame Emmanuelle GROSSHENNY

Sur un terrain sis à : 6 Le Bretzel à MUNSTER (68140)

Références cadastrales :

Section 22, Parcelle 161

Madame Emmanuelle GROSSHENNY

6 Le Bretzel

68140 MUNSTER

**OBJET : ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de Munster,

VU la Déclaration Préalable présentée le 12 septembre 2022 par Madame Emmanuelle GROSSHENNY

VU l'objet de la demande :

- pour le changement de destination d'une pièce professionnelle à une pièce d'habitation,
- sur un terrain 6 Le Bretzel à Munster,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 février 2022,

Vu le règlement y afférent,

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

ARRETE

Art. 1 : il n'est pas fait d'opposition à la déclaration préalable

Munster, le 13 septembre 2022

Monique MARTIN
Adjointe déléguée



NOTA : l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'en cas de nouveau changement de destination une nouvelle autorisation d'urbanisme devra être déposée en mairie (articles R.421-17 et R.421-14)